

CHALLENGE PARCOURS 2015

HAUTE-GARONNE









1. Objectifs:

Mini-challenge sur les disciplines de parcours en **Haute-Garonne**, étendu exceptionnellement à d'autres départements de la Ligue Midi-Pyrénées.

Permettre la découverte de nouvelles disciplines de parcours pour les Archers, créer une passerelle entre les différentes disciplines de parcours.

Attirer de nouveau Archers pour la discipline de parcours.

2. Dates et concours :

.

Parcours 3D : Daux (Avenir Fonsorbais) - 02 Aout 2015

: Gramat (Archers du Causse de Gramat) - 20 Septembre 2015

Parcours Nature : Montgiscard (Archers Montgiscard) - 04 Octobre 2015

: Graulhet (archers du Dadou) - 25 Octobre 2015

3D en salle (rencontre amicale): Fonsorbes (date à venir : Février ou Mars 2016)
Concours clôturant le challenge 2015 et comptant pour le Challenge 2016.

Ce challenge vient en complément des concours déjà organisés par les clubs. Les clubs <u>ne sont</u> <u>donc pas responsables</u>, et cela à aucun moment, des classements et scores liés à ce challenge, dont la responsabilité revient au Comité Départemental de la Haute-Garonne de tir à l'arc.

Les calculs des résultats sont effectués par les membres du Comité Départemental. Les résultats seront envoyés par email après les deux premiers concours et le résultat final sera annoncé à la fin du dernier concours, au terme de la remise des récompenses du concours.

La participation au challenge ne garantit pas une inscription automatique et/ou prioritaire aux concours, l'inscription aux concours est du ressort des compétiteurs et clubs.

La participation à ce challenge est gratuite (les inscriptions aux concours sont néanmoins du ressort des Archers).

Pour les Parcours Nature et 3D (en extérieur), deux dates/lieux sont proposés pour chaque type de concours. Les Archers peuvent choisir de faire, pour les deux types de concours, l'un ou l'autre. Dans le cas où un Archer ferait deux concours d'un même type parmi ceux proposés, <u>seul le premier</u> sera pris en compte. Tout concours commencé sera pris en compte.

3. Equipes:

Par équipes, nous entendons trois Archers <u>tirant en individuel</u> lors des différents concours (pas de tir « en équipe »), pouvant être ou non dans les mêmes pelotons, et dont les scores seront cumulés à la fin des différents concours pour établir un classement.

Sur l'ensemble des trois concours :

- Les équipes devront être composées de trois Archers.
- Elles devront comprendre obligatoirement une femme ou un jeune.
- Ces équipes devront compter au minimum deux armes différentes avec au maximum un Archer « Tir Libre » (tel que défini dans le règlement de parcours Nature).

Les équipes seront à déclarer au plus tard le week-end du premier concours à l'adresse mail : presidentcd31@gmail.com ou sur papier libre le jour du premier concours (une feuille d'inscription sera disponible lors du premier concours).

Les équipes ont le droit à un (et un seul) changement d'Archer après le premier concours (Remplacement d'un membre de l'équipe qui aurait un problème/empêchement). Ce changement n'est possible que si l'équipe respecte toujours les critères imposés (une femme ou un jeune, un open max et deux armes différentes).

L'Archer qui vient en remplacement ne doit pas forcement avoir réalisé le(s) premier(s) concours, il ne peut par contre pas de nouveau changer. Une fois le changement effectué, il est définitif.

Une équipe qui ne respecterait plus les critères lors de l'un des concours serait disqualifiée.

Ce challenge est ouvert à l'ensemble des clubs de Midi-Pyrénées, dans la limite d'une équipe par club hors de la Haute-Garonne, et de deux équipes par club de la Haute-Garonne.

4. Méthode de décompte des points :

4.1. METHODE:

Après avoir appliqué les handicaps relatifs aux armes utilisées, les scores sont divisés par le nombre de flèches normalement tirées lors du concours pour les parcours Nature (à savoir 84 pour un parcours Nature) et par le nombre de cibles pour un parcours 3D (40 pour un 3D). Un parcours commencé mais non terminé compte, le score sera néanmoins divisé par le nombre de flèches/cibles normalement tirées sur un concours et non par le nombre de flèches/cibles réellement tirées.

Par exemple, un Archer ne faisant qu'un demi-parcours Nature verra son score divisé par 84, même s'il n'a tiré que 42 flèches sur le demi-parcours.

Nous effectuons ensuite le cumul des résultats pour les trois Archers de chaque équipe à la fin de chaque concours pour établir le score de l'équipe.

Les scores de chaque équipe sont ensuite cumulés, après chaque concours, pour obtenir le score total.

Le classement sera établi en fonction des scores de chaque équipe, du plus haut score au moins haut, l'équipe ayant le plus haut score sera déclarée championne du Challenge Parcours Haute-Garonne 2015.

Une équipe de Midi-Pyrénées mais hors Haute-Garonne pourra donc être la gagnante de ce challenge.

4.2. HANDICAPS:

Les handicaps suivants seront utilisés (basé sur les points à réaliser pour obtenir les distinctions fédérales pour le Nature et le 3D).

4.2.1. PARCOURS NATURE:

Points à ajouter au score final

Type d'arme	Arc à Poulies Nu	Arc Chasse	Arc Nu	Arc Droit	Arc Libre « Open »
Handicaps	+0 pts	+100 pts	+50 pts	+200 pts	-150 pts

4.2.2. PARCOURS 3D:

Points à ajouter au score final

Type d'arme	Arc à Poulies Nu	Arc Chasse	Arc Nu	Arc Droit	Arc Libre « Open »
Handicaps	+0 pts	+140 pts	+115 pts	+190 pts	-80 pts

4.3. EXEMPLE :

Par exemple, prenons une équipe composée de :

- · Archer 1 : un senior homme arc libre (SHTL).
- · Archer 2: un junior homme arc droit (JHAD).
- · Archer 3 : une minime femme arc nu (MFBB).

- Sur le parcours 3D en salle, l'équipe réalise :

Archer 1	Archer 2	Archer 3
691 pts	448 pts	483 pts

En appliquant les handicaps nous avons :

_			
	691 - 80 = 611 pts	448 + 190 = 638 pts	483 + 115 = 598 pts

Divisé par le nombre de cibles nous avons :

611/40 = 15.28 pts	638/40 = 15.95 pts	598/40 = 14.95 pts
--------------------	--------------------	--------------------

Le total de l'équipe pour cette épreuve est alors de : 46.18 pts

- Sur le parcours Nature, l'équipe réalise :

Archer 1	Archer 2	Archer 3
1330 pts	965 pts	780 pts

En appliquant les handicaps nous avons :

1330 - 150 = 1180 pts	965 + 200 = 1165 pts	780 + 50 = 830 pts

Divisé par le nombre de flèches nous avons :

1180/84 = 14.05 pts	1165/84 = 13.87 pts	830/84 = 9.88 pts
---------------------	---------------------	-------------------

Le total de l'équipe pour cette épreuve est alors de : 37.8 pts

- Sur le parcours 3D en extérieur, l'équipe réalise :

Archer 1	Archer 2	Archer 3
651 pts	457 pts	462 pts

En appliquant les handicaps nous avons :

651-80 = 571 pts	457+190 = 647 pts	462+115 = 577 pts
00.00 0pto	1011100 011 pts	1021110 011 pto

Divisé par le nombre de cibles nous avons :

574/40 4400 4	0.47/40 40.40 4	
571/40 = 14,28 pts	647/40 = 16,18 pts	577/40 = 14,43 pts
071740 = 14,20 pts	047/40 = 10,10 pts	077740 - 74,40 pts

Le total de l'équipe pour cette épreuve est alors de : 44,89 pts

Son score total après les trois épreuves est de : 46,18 + 37,8 + 44,89 = 128.87 points

Un classement sera établi au terme des trois concours.

Dispositions en cas d'égalité :

En cas d'égalité de points pour les trois premières places, un tir de barrage sera effectué lors du dernier concours.

Ce tir de barrage consiste en 1 seule flèche tirée par archer de chaque équipe sur une cible. En cas d'égalité de scores lors de ce premier tir de barrage, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage par archer de chaque équipe et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le score de ce tir de barrage sera ajouté au score total des équipes et déterminera ainsi l'ordre de classement.

5. Lots:

Les trois équipes terminant en tête se verront attribuer les lots suivants :

- 3 bons d'achat de 50€ dans une Archerie déterminée* pour l'équipe n°1
- 3 bons d'achat de 35€ dans une Archerie déterminée* pour l'équipe n°2
- 3 bons d'achat de 20€ dans une Archerie déterminée* pour l'équipe n°3

Le club de la meilleure équipe de Haute-Garonne se verra offrir en plus une cible 3D (de type Grand Duc).

^{*} L'Archerie sélectionnée sera une Archerie de Haute-Garonne.